

N°D2017-04.06
République Française
Département de l'Ain

COMMUNE D'ARBOYS EN BUGEY
DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Membres :	
En exercice :	20
Présents :	20
Absents :	1
Votants :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstention :	0

L'an deux mil dix-sept et le 14 avril à vingt heures.

Le Conseil Municipal d'ARBOYS EN BUGEY, dûment convoqué par Le Maire M. BERGER Charles s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. BERGER Charles, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 avril 2017.

Présents : Mmes BRODSKIS Anne, GALLAND Suzanne, LANZONI Noëlle, MARCHANT Nathalie, PEYSSON Christie, MM. ANGELIER Fabrice, DECROZE Emmanuel, JACOB Quentin, JACOB René, JACQUET Yves, PONCET Emile, RIERA Michel Charles, VUILLEROD René.

Excusés : M. BERNEL Denis donne pouvoir à M. VUILLEROD René.
M. THEVENON Cyril donne pouvoir à M. ANGELIER Fabrice.
M. SPELLANI Clément donne pouvoir à Mme. BRODSKIS Anne.
M. CODEX Joël donne pouvoir à Mme. PEYSSON Christie.
Mme. RAPAUT Christine donne pouvoir à M. RIERA Michel Charles.

Absents : Mme NARDINI Christèle.

Monsieur RIERA Michel Charles a été élu Secrétaire de Séance.

**OBJET : REMBOURSEMENT DE FRAIS DE FORMATION
BENEVOLES BIBLIOTHEQUE**

Monsieur le Maire informe,

Que les bénévoles de la bibliothèque doivent se former sur la gestion de la bibliothèque pour leur permettre d'être conforme et obtenir ainsi l'agrément de la bibliothèque départementale de l'Ain.

Dans cet esprit, Monsieur le Maire, demande au Conseil Municipal que soit pris en charge les frais liés à ces journées de formation sur le Budget Principal de la Commune en accordant le remboursement de ces frais aux intéressés sur justificatif des dépenses.

Monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,
ACCEPTE cette prise en charges et remboursement des dépenses.

DIT que la présente délibération sera transmise à Mme la Sous-Préfète de l'Arrondissement de BELLEY pour visa.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.e
Maire,
BERGER Charles


